

Radiation de la société « ELECTROSTAR » de la Cote de la Bourse

La Bourse informe que son Conseil d'Administration, réuni le 05 septembre 2024, a décidé la radiation de la société ELECTROSTAR et son transfert au marché Hors-cote (sur panneau) selon les dispositions de l'article 76 du Règlement Général de la Bourse, avec date d'effet le **10 septembre 2024**.